

Communiqué

Pour diffusion immédiate CNW Codes 01 et 39

Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford L'audience publique se poursuit le 3 avril 2023

Québec, le 6 mars 2023 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée d'Antoine Morissette, président, et de Mireille Paul, commissaire, annonce la tenue de la deuxième partie de l'audience publique sur le projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford à compter du 3 avril à 19 h à l'Hôtel Congrès Chéribourg d'Orford. Les séances pourraient se poursuivre les jours suivants selon la participation du public.

La deuxième partie de l'audience publique est consacrée exclusivement à la présentation des mémoires, des opinions verbales et des suggestions des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes qui souhaiteraient de donner leur avis à la commission.

Date: Le 3 avril 2023

Heure: 19 h

Endroit: Hôtel Congrès Chéribourg

2603, chemin du Parc, Orford

Aussi en direct sur le site Web et la page Facebook du BAPE

Qu'est-ce qu'un mémoire?

Un mémoire est un document qui n'a aucune limite de pages. Il permet d'exposer des opinions ou des préoccupations sur le projet à l'étude, ainsi que de développer et de préciser les arguments qui soutiennent cette opinion. Celles et ceux qui préfèrent ne pas rédiger un mémoire peuvent tout de même exprimer leur opinion verbalement au cours de la 2^e partie de l'audience publique.

Comment présenter une opinion verbale ou un mémoire?

Les personnes, les groupes ou les municipalités intéressés qui désirent exprimer verbalement leur opinion sur le projet ou présenter leur mémoire sont invités à prendre rendez-vous avec la commission jusqu'au 16 mars à 16 h sur la page Web <u>Je donne mon point de vue</u>, située dans l'onglet réservé au dossier sur le site Web du BAPE.

Les personnes qui souhaiteraient exprimer spontanément leur opinion sur le projet, que ce soit sur place, par téléphone ou encore par visioconférence durant les séances publiques de 2^e partie, pourront également le faire si le temps le permet. Un registre d'inscription sera rendu disponible à cet effet sur place et sur le site Web du BAPE.

Les personnes qui désirent déposer un mémoire à la commission peuvent le faire jusqu'au 30 mars à midi sur la page Web <u>Je donne mon point de vue</u> sur le site Web du BAPE. Les personnes n'ayant pas accès à Internet peuvent en informer verbalement le secrétariat de la commission en composant sans frais le 1 800 463-4732. Ils peuvent aussi acheminer leur mémoire par la poste, au 140, Grande Allée Est, bureau 650, Québec (Québec) G1R 5N6.

Les personnes, les groupes ou les municipalités intéressés sont également invités à se rendre sur le site Web du BAPE dans l'onglet <u>Participer</u>. Cette section contient les outils nécessaires pour la rédaction des mémoires et pour la préparation des opinions verbales.

À propos du BAPE

Depuis 1978, le BAPE informe et consulte la population sur des projets et sur toute question relative à l'environnement qui pourraient avoir des répercussions sur son milieu ou sur sa qualité de vie. Organisme gouvernemental impartial, il enquête et avise le gouvernement afin d'éclairer sa prise de décision.

Suivez le BAPE sur les réseaux sociaux!



-30 -

Source: Karine Lavoie

Conseillère en communication 581 925-0670 ou 1 800 463-4732 mont-orford@bape.gouv.qc.ca

www.bape.gouv.qc.ca